

Formation Gestion financière d'une association de droit local (Alsace-Moselle)

Associations Comptabilité / Gestion / Finance

Référence de la formation : **AS004**

Villes : **Strasbourg, Colmar, Mulhouse**

Maîtriser la gestion financière d'une association de droit local Alsace-Moselle : obligations comptables, documents financiers, budget et fiscalité, pour assurer une gestion rigoureuse et conforme aux spécificités du régime local.



En présentiel ou à distance **Accessible**

Durée : **3 jours (21 heures)**

Tarif Inter : **1 470 € net**

[Tarif intra sur demande](#)

Mise à jour le 2 mars 2026

Nouveauté 2026 !

Vous êtes responsable ou gestionnaire d'une association de droit local et souhaitez sécuriser votre gestion financière ? Cette formation vous permet d'intégrer les obligations spécifiques aux associations alsaciennes, de lire et présenter des documents comptables, et de construire un budget prévisionnel efficace.

Objectifs de la formation

- Comprendre les spécificités de la gestion financière d'une association
- Lire et analyser les documents comptables
- Appliquer les obligations et procédures comptables liées au statut associatif
- Définir le rôle des différentes instances dans la gestion financière d'une structure associative
- Focus sur la paie : les spécificités du droit local

A qui s'adresse la formation ?

Public

- Tout salarié d'association, comptable d'association

Pré-requis

- Avoir des notions de base en comptabilité

Les points forts de la formation ?

- Règles comptables et fiscales propres aux associations de droit local (Alsace-Moselle)
- Analyse du bilan, du compte de résultat et mise en place d'un suivi budgétaire

- Clés pour dialoguer avec les instances dirigeantes, les financeurs et les membres

Programme de la formation

1. Connaître l'environnement réglementaire et comptable

- La spécificité des associations de droit locales (Alsace Moselle)
- Les obligations comptables des associations
- Rappel de base de la comptabilité
- Rappel sur les instances dirigeantes d'une association

2. Les particularités dans les associations

- Adhésions subventions et autres financements
- Bénévolat et volontariat (valorisation)
- Legs et dons
- Contributions volontaires en nature
- Fiscalité associative

3. S'approprier les documents comptables

- Explication et analyse du compte de résultat
- Explication et analyse du bilan
- Mise en place d'une comptabilité analytique

4. Gérer et piloter son activité

- Construire un budget prévisionnel
- Mettre en place un suivi budgétaire
- Se doter d'une trésorerie prévisionnelle

5. Présenter les comptes aux instances dirigeantes et à l'assemblée générale

- Vos interlocuteurs : bureau, Conseil d'administration, assemblée générale et financeurs
- Préparer et présenter le bilan financier
- Elaborer et présenter le budget prévisionnel
- Savoir communiquer efficacement avec ses membres

6. Le paie dans le contexte associatif en Alsace-Moselle

- Le droit commun : du droit du travail à la convention collective
- Spécificités du droit local dans le traitement du social (absences...)

Modalités de la formation

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et méthodologiques
Questionnement interactif
Exercices d'application

Organisation

En présentiel ou en distanciel

Évaluation des connaissances

L'intervenant vérifie régulièrement au cours de la formation le degré d'atteinte des objectifs pédagogiques à travers des exercices d'application, des simulations ou des études de cas.

Validation de la formation

Attestation d'évaluation des acquis
Attestation de suivi de formation

Chiffres clés

92 %

de recommandation
en 2025

93 %

de satisfaction
en 2025

81 %

de réussite CCE
en 2025